

Conseil d'arrondissement du 9^e

Séance du 30 juin 2014

Vœu à la Maire de Paris déposé par Delphine Bürkli et l'exécutif municipal du 9^e relatif à l'attribution d'une prime NBI aux agents de la propreté des ateliers Adolphe Max et Trudaine.

Vu la délibération DRH 17 des 12 et 13 juillet 1999 relative à l'attribution d'une nouvelle bonification indiciaire (NBI) aux fonctionnaires de la Commune de Paris exerçant leurs fonctions en zones urbaines sensibles ou chargés de certaines fonctions inter directionnelles ou spécifiques à leur direction ;

Considérant que les agents de la propreté qui travaillent sur le périmètre des ateliers Adolphe Max et Trudaine (secteur Barbès-Pigalle-Place de Clichy) sont confrontés à des problèmes de sécurité et à un surcroît de travail induit notamment par la vie nocturne propre au secteur (certains établissements ne fermant leurs portes qu'à 6h du matin) ;

Considérant que des problèmes de sécurité se posent de part et d'autre du périmètre des ZUS existantes dans le 18^e arrondissement ;

Considérant que les secteurs situés au nord de l'arrondissement le long de l'axe Barbès - Pigalle-Place de Clichy et à proximité de la gare du Nord sont sensibles ;

Considérant les nombreux signalements de violences verbales et physiques à l'encontre de ces agents ;

Considérant que l'attribution d'une prime a été demandée à plusieurs reprises par les agents ;

Delphine Bürkli et l'exécutif municipal du 9^e arrondissement émettent le vœu que :

- **les agents de propreté des ateliers Adolphe Max et Trudaine puissent bénéficier d'une prime NBI.**